RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CHAMPIGNY-SUR-MARNE
13 BD GABRIEL PERI
94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX

2479-003750-0001-00

eco'pli 13 VITROLLES PIC 30.10.20 CI 1500
SCI REVELLAT-PERROQUETS
33 RUE DES PERROQUETS
94350 VILLIERS SUR MARNE

2479-003750-1-1-00-003750

Vos références

Numéro fiscal :	47 64 342 081 366
Référence de l'avis :	20 94 4373092 89
Numéro de contrat de prélèvement :	M3 94 0235085 70
RUM*	FR46ZZZ005002M394023508570
Numéro de propriétaire :	079 +01590Z

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 1351 PBGCPX
SCI REVELLAT-PERROQUETS

Numéro de rôle :	221
Date d'établissement :	03/09/2020
Date de mise en recouvrement :	31/08/2020

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER **451,00 €**

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières	2 427,00 €
Acomptes mensuels versés	1 976,00 €

Compte à débiter :
FR76 1010 7002 210X XXXX XXX0 003
EVELYNE REVELLAT
BRED CHAMPIGNY

Prochaines échéances 2020
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2020

15 SEPTEMBRE	2020	247,00 €
15 OCTOBRE	2020	204,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2021 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2021 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER	2021	242,00 €	15 JUIN	2021	242,00 €
15 FEVRIER	2021	242,00 €	15 JUILLET	2021	242,00 €
15 MARS	2021	242,00 €	16 AOUT	2021	242,00 €
15 AVRIL	2021	242,00 €	15 SEPTEMBRE	2021	242,00 €
17 MAI	2021	242,00 €	15 OCTOBRE	2021	242,00 €

Vos contacts

⇨ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

⇨ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

⇨ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt :
SIP CHAMPIGNY-SUR-MARNE
13 BD GABRIEL PERI 94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX
Tél : 01 45 16 61 61
- pour le montant de votre impôt :
CDIF DU VAL-DE-MARNE CELLULOCAUX PROFESSIONNELS 1 PCE DU GEN PIERRE BILLOTTE
94037 CRETEIL CEDEX
Tél : 01 43 99 36 82

* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 940 VAL-DE-MARNE Commune : 079 VILLIERS SUR MARNE

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2019	22,90 %	0,00493 %	%	13,75 %	0,632 %	6,85 %	0,00717 %	
	Taux 2020	21,50 %	0,00415 %	%	13,75 %	0,623 %	6,85 %	0,00767 %	
	Adresse	33 RUE DES PERROQUETS							
	Base ①	5427	5427		5427	5427	5427	5427	
	Cotisation	1167	0		746	33	372	0	2318
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisation 2019	1228			737	33	367		
	Cotisation 2020	1167			746	33	372		2318
	Variation	-4,97 %	%	%	+1,22 %	0 %	+1,36 %	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2019	145,71 %	0,0306 %	%	16,98 %	1,138 %	3,87 %	0,0142 %	
	Taux 2020	136,80 %	0,0273 %	%	16,98 %	1,177 %	5,51 %	0,0141 %	
	Base terres non agricoles Base terres agricoles	11	11		11	11	11	11	
	Cotisation 2019	16			2		-		
	Cotisation 2020	15	0		2	0	1	0	18
	Variation	-6,25 %	%	%	0 %	%	- %	%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État						Droit proportionnel :	
Base Collectivité						Droit fixe :	

À compter de 2021, de nouveaux services en ligne seront disponibles à partir de votre espace professionnel. Pour créer cet espace, connectez-vous sur impots.gouv.fr et utilisez l'identifiant de connexion 803472026 .
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 10€
et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 11€.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	91
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	
Montant de votre impôt :	**2427**

1330-K - IMPRIMERIE NATIONALE 2020 III 189 - Septembre 2020 - 2020-09-PT 003 842